



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Commission de statistique

### Trente-sixième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2005

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Statistiques démographiques et sociales :  
statistiques de la pauvreté**

## Statistiques de la pauvreté

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique conformément à ce qu'elle a demandé à sa trente-cinquième session<sup>a</sup>. On y fait le point de la préparation du Manuel des statistiques de la pauvreté. Après un rappel des objectifs visés par ce manuel, on y présente les produits intermédiaires concrets obtenus à ce jour et un exposé sur la manière dont l'ébauche du Manuel a été modifiée pour répondre aux observations formulées par la Commission à sa trente-cinquième session. On y présente également les éléments d'un projet de programme de travail à moyen terme sur les statistiques de la pauvreté. Le rapport est présenté à la Commission de statistique pour information.

---

<sup>a</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. I, sect. A.*

---

\* E/CN.3/2005/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Objectifs du Manuel . . . . .	1	3
II. Réalisations et produits intermédiaires . . . . .	2–5	3
III. Remaniement de l'ébauche de manuel. . . . .	6–10	4
IV. Activités présentes et futures . . . . .	11–13	5

## I. Objectifs du Manuel

1. Le Manuel des statistiques de la pauvreté a pour objet d'aider les décideurs et les statisticiens des pays membres à faire face à la demande croissante, nationale et internationale, de statistiques officielles de la pauvreté. Le Manuel fera en particulier le point technique des méthodes actuelles d'élaboration des statistiques officielles de la pauvreté dans certains pays, afin de déterminer les principales difficultés opérationnelles que pose la mesure de la pauvreté. Il comportera également des solutions concrètes permettant de remédier aux lacunes techniques de certaines pratiques des statistiques officielles de la pauvreté, afin d'améliorer l'exactitude et la comparabilité des chiffres de la pauvreté entre régions infranationales, entre pays et en diachronie.

## II. Réalisations et produits intermédiaires

2. Les activités de préparation du projet de manuel avancent, encadrées par le Comité directeur, conformément à l'échéancier prévu. Quatre ateliers régionaux sur la mesure de la pauvreté ont été organisés, dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes en mai 2004, dans la région d'Afrique en juillet 2004, dans la région d'Asie et du Pacifique en octobre 2004 et dans les pays de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en novembre 2004. Ces ateliers ont permis d'examiner les méthodes suivies actuellement par plus de 60 pays pour calculer les statistiques de la pauvreté en vue de procéder à des échanges de données d'expérience entre pays et d'étudier les manières d'harmoniser leurs pratiques afin a) d'améliorer la qualité des statistiques de la pauvreté et b) de faciliter la comparaison des niveaux de pauvreté entre pays.

3. Il est ressorti de l'étude que les pays sont à des niveaux très différents pour ce qui est de la mesure officielle de la pauvreté, dans les régions et entre elles. Quelques pays ont adopté des méthodes fondées sur de solides bases théoriques, mais de nombreuses limitations techniques y subsistent en ce qui concerne les études pratiques. La majorité des pays a très peu d'expérience de la mesure de la pauvreté et n'a réalisé tout au plus qu'une seule étude de la pauvreté. Même s'il y a des ressemblances entre les pratiques actuelles, il y a aussi des différences marquées. Aussi faudrait-il lancer un processus en deux temps afin d'améliorer la comparabilité internationale des données sur la pauvreté. Dans un premier temps, il faudrait promouvoir l'uniformisation des méthodes dans les régions (et entre elles) et, dans un deuxième temps, établir des normes de mesure de la pauvreté que tous les pays puissent accepter et qui améliorent la comparabilité au niveau régional, tout en préservant jusqu'à un certain point les particularités nationales.

4. Il est prévu que le Manuel fournisse des conseils pratiques afin d'aider les pays à résoudre certains problèmes que posent la mesure de la pauvreté et l'uniformisation des méthodes d'évaluation et de collecte de données, notamment : le calcul du nombre minimum de calories, la définition et l'utilisation de groupes de référence lors du calcul du seuil de pauvreté, la définition et l'utilisation d'échelles d'équivalence pour les adultes, la façon de prendre en compte les différences géographiques des modes de consommation et du coût de la vie, la détermination de la fréquence des mises à jour des chiffres et de la révision des méthodologies, y compris le changement d'année de référence et les méthodes de saisie et de compilation des données en général. Il est à souligner que le Manuel doit proposer

aux pays des solutions pratiques pour la mesure, et prendre en compte les particularités régionales et locales dans toute la mesure possible.

5. Les ateliers régionaux ont été organisés en étroite collaboration avec les commissions régionales de l'ONU, les membres du Groupe de Rio et d'autres organismes régionaux, tels que l'Organisation panaméricaine de la Santé, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Banque asiatique de développement (BasD). Les organisations partenaires ont non seulement participé activement à ces ateliers mais aussi apporté un concours de fond à la publication. La Division de statistique de l'ONU a également lancé un dialogue avec l'International Poverty Center parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a accepté de contribuer à l'élaboration de certains chapitres du Manuel

### **III. Remaniement de l'ébauche de manuel**

6. Afin de souligner une nouvelle fois que le Manuel ne devait pas être normatif, comme la Commission l'a dit à sa trente-cinquième session, on a modifié l'ébauche du projet de manuel afin qu'il soit clair que le Manuel servira à faire le point des méthodes d'obtention des statistiques de la pauvreté et non pas à présenter de nouveaux concepts ou de nouvelles méthodes; les recommandations éventuelles laisseront différentes options aux pays.

7. On avait prévu d'abord que le Manuel comporte un chapitre distinct sur les comparaisons internationales de la pauvreté, mais les ateliers ont fait apparaître qu'il devait être axé principalement sur la mesure de la pauvreté à l'échelon national, aidant les pays à combler l'écart entre leurs moyens statistiques à cet égard. Ils ont considéré que la comparaison mondiale des données sur la pauvreté, pour être utile, devait partir de données nationales fiables.

8. En outre, alors que les indicateurs de la pauvreté qui servent actuellement à la comparaison internationale sont calculés à partir de données nationales selon les parités de pouvoir d'achat (PPA). Pour ces dernières, le mandat et les ressources de la Division de statistique sur les questions sont limités. Il est toutefois prévu d'accorder dans le Manuel à la question des comparaisons internationales l'attention qu'elle mérite : on compte chercher à voir si la mesure de la pauvreté pourrait se prêter à l'application d'une conception théorique harmonisée, et encourager l'adoption de protocoles communs de collecte des données dans les pays. On devrait arriver ainsi à des données sur la pauvreté plus comparables entre pays et régions. La question de la comparaison internationale des données sur la pauvreté sera donc présentée dans une annexe statistique qui sera ajoutée au Manuel.

9. Cette annexe statistique prévue permettra de voir s'il serait envisageable de mesurer la pauvreté sans prendre le revenu comme référence, obtenant un indicateur qui se prêterait à la comparaison internationale directe sans qu'on ait à convertir le revenu par les parités de pouvoir d'achat ou d'autres indices de parité internationaux, qui permettrait de comprendre plus facilement le lien entre les chiffres nationaux et mondiaux de la pauvreté. Selon les conclusions préliminaires issues des ateliers, les chiffres de la pauvreté prenant comme référence l'apport alimentaire en calories reposent sur des bases théoriques solides et calculés de manière assez semblable dans les régions et, dans certains cas, d'une région à

l'autre. Un questionnaire, inspiré des pratiques actuelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a été élaboré afin de réunir des données sur la pauvreté basées sur l'alimentation. Le questionnaire a également été élaboré et enrichi afin de rendre compte des particularités méthodologiques de l'évaluation de la pauvreté basée sur l'alimentation dans la région de l'Afrique. Une fois révisé, le questionnaire a été testé et arrêté définitivement à partir des pratiques en usage dans les régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Environ 80 % (au moins) des plus de 60 pays ayant participé aux quatre ateliers collectent des données sur la pauvreté basées sur l'alimentation et peuvent communiquer les métadonnées correspondantes. Cela permettra à la Division de statistique de l'ONU de réaliser une analyse comparative des indicateurs de pauvreté basés sur l'alimentation, à partir des réponses qui auront été reçues.

10. La Division de statistique de l'ONU est également en train d'analyser les conclusions portant sur les méthodes d'évaluation des besoins essentiels non alimentaires. Les pays utilisent généralement la méthode d'Engel ou une liste des produits non alimentaires essentiels. Il serait possible d'utiliser ces deux approches pour collecter les données ne portant pas sur l'alimentation de manière à peu près cohérente pour l'une et l'autre. Mais il faudra poursuivre le travail empirique pour enrichir tous les travaux actuels de la Division sur les objectifs du Millénaire pour le développement que les rapports périodiques d'étape sur leurs réalisations réalisés pour chaque pays par le Programme des Nations Unies pour le développement.

#### **IV. Activités présentes et futures**

11. Au cours des premiers mois de l'année 2005, un groupe de spécialistes sélectionnés et approuvés par le Comité directeur de ce projet rédigera les chapitres du projet de manuel. Ils seront tous soumis à un examen critique par des confrères puis rassemblés en premier projet, qui sera largement diffusé aux pays et aux experts pour être commenté. L'examen final du projet de manuel sera confié à une réunion d'experts qui se tiendra au second semestre de 2005. Si le Groupe de Rio entame effectivement, comme il compte le faire, l'élaboration d'un recueil sur les statistiques de la pauvreté, la Division veillera spécialement à ce que les deux volumes soient cohérents et complémentaires. Le Manuel de la Division de statistique sur les statistiques de la pauvreté devrait être publié à la fin de 2005. Afin de favoriser la transparence de ce processus, la Division tiendra à jour le contenu du site Web consacré au projet (<<http://unstats.un.org/unsd/methods/poverty/default.htm>>), où sont affichés tous les produits intermédiaires.

12. Compte tenu des résultats obtenus dernièrement grâce au projet, en particulier des commentaires des pays lors des ateliers, la Division de statistique de l'ONU étudie la possibilité d'élaborer, à moyen terme, une publication statistique sur les chiffres de la pauvreté basés sur l'alimentation et sur le revenu monétaire. Il faudrait pour cela une étude empirique, et à partir de là, un questionnaire permettant de collecter des données comparables sur la pauvreté qui ne soient pas basées sur l'alimentation ni sur le revenu monétaire en tirant parti des travaux que mène actuellement la Division sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports du PNUD sur la réalisation de ces objectifs dans les pays (2005). La Division s'emploie également à établir des partenariats pertinents dans le système des Nations Unies, en particulier avec les commissions régionales et avec

l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) afin de tirer parti de leurs travaux et d'éviter les collectes de données redondantes.

13. Une fois le Manuel publié, la Division a l'intention de lancer un programme de renforcement des capacités statistiques dans le domaine des statistiques de la pauvreté, notamment sous la forme d'ateliers de formation régionaux et infrarégionaux, afin de combler l'écart entre les pays en matière de capacités et de données.

---